

L'abbaye de Moncetz

Moncetz-l'Abbaye est une petite commune de cent habitants du département de la Marne, située à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Vitry-le-François. Seul le nom témoigne de l'existence d'un monastère, dont les derniers vestiges ont disparu en 1884¹⁾.

Aucune représentation graphique n'existe de cette abbaye, qui fut l'unique fondation de l'ordre des Prémontrés dans l'ancien diocèse de Châlons. Un devis de restaurations, établi en 1785, fournit quelques renseignements précieux sur l'état des lieux réguliers²⁾.

L'église, édifiée au XII^e siècle en pierres de craie, était assez modeste, comportant un chœur de 9,50 m. de long et une nef de 13 m., sans bas-côté, et n'excédant pas 6 m. de large. Des carreaux de terre rouge, fréquents dans la région, recouvrent le sol et un plafond plat masque les solives de la charpente. Une boiserie court tout le long de la nef et du chœur, éclairés seulement par quatre verrières avec chassis de bois. Le clocher, très trapu, est surmonté d'une croix de Bourgogne. Le maître-autel, avec un revêtement de marbre, est posé sur un massif de pierre et de craie³⁾, tandis que dans la nef se dressent deux petits autels en bois recouverts de céruse.

Jouxant l'église, un mur de 25 m. de long sur 3 m. de haut, protège le logis abbatial, ayant sept fenêtres cintrées au rez-de-chaussée et huit doubles croisées au premier étage. Faisant suite à ce bâtiment, un petit pavillon en briques trône au milieu du jardin. En retrait, précédée par le bûcher, la boulangerie et diverses annexes, s'ouvre la cour des religieux avec son cloître. D'un côté se succèdent le lavoir, la « dépense », le chauffoir, la cuisine et le réfectoire. Un escalier de vingt-huit marches donne accès à l'appartement des hôtes.

D'importants travaux de charpentage sont effectués, les planchers réparés, des hangars consolidés et les murs les plus lézardés provisoirement étayés. On procède à la réception de ces ouvrages le

¹⁾ Revue de Champagne et de Brie, t. XVI, 1884, p. 89 (chroniques).

²⁾ Arch. Marne, 23 H 10,4.

³⁾ Ibid., 1 Q 3170.

23 août 1760 et il en coûte 18952 livres 10 sols⁴⁾, y compris les frais de construction d'une double latrine, en saillie des bâtiments. Malgré ces efforts de sauvetage, les lieux claustraux deviennent rapidement inhabitables, atteignant un «état de dépérissement absolu» et leur reconstruction aurait exigé un minimum de 20000 livres⁵⁾, que la communauté ne possédait pas.

La fondation

En 1142 le chevalier Anselme de Moncetz donne aux prémontrés son fief de Brétignicourt, en bordure de la Marne, dans une région déjà riche en abbayes bénédictines et cisterciennes : Montier-en-Der, Trois-Fontaines, Cheminon, Haute-Fontaine et Huiron. Des religieux de Braine⁶⁾, ayant à leur tête Gislebert, prennent possession des lieux qu'ils placent sous le patronage de Notre-Dame et Saint-Maurice. Le comte Thibault II de Champagne, dit le Grand, approuve cette donation et concède également des terres en cet endroit. En 1147 le pape Eugène III confirme cette donation et déclare prendre l'église sous la protection du Saint-Siège⁷⁾.

La piété profonde des comtes de Champagne, jointe à une volonté politique bien déterminée, les pousse à garnir leurs frontières d'un réseau d'abbayes, qui enserrent et protègent le comté tout entier. Les prémontrés s'établissent en 1112 à Beaulieu près de Bar-sur-Aube, en 1142 à Moncetz à proximité de Vitry-le-Château (aujourd'hui Vitry-en-Perthois) et de Saint-Dizier, vers 1147 à La Chapelle-aux-Planches près de Brienne. Ces abbayes sont très proches l'une de l'autre, quoique celle de Moncetz soit du diocèse de Châlons, tandis que les deux autres relèvent du diocèse de Troyes.

Le nom d'Anselme, fondateur de Moncetz, est inséparable de celui du comte Thibault. Désireux jadis d'embrasser la vie monastique, celui-ci s'était présenté à saint Norbert, qui l'avait détourné de son projet et avait même concouru à la conclusion de son mariage avec Mathilde, fille d'Engelbert, marquis d'Istrie et duc de Carinthie.

⁴⁾ Ibid., 23 H 11,10.

⁵⁾ Ibid., 23 H 12,22.

⁶⁾ Article de A. Versteyleylen dans DHGE, t. X, col. 376.

⁷⁾ Arch. Marne, 23 H 3,1.

La constitution du temporel.

Constituant le noyau primitif du temporel de l'abbaye de Moncetz, la donation du chevalier Anselme comprend deux moulins, deux fauchées de terres, des prés, des bois et deux hommes de corps. Rapidement la jeune abbaye acquiert des biens aux alentours, qu'énumère la bulle d'Eugène III, datée du 22 août 1147 : Bignicourt-sur-Marne, Arrigny, Eclaron, Dampierre, Mailly et Vanault.

Parmi les principaux bienfaiteurs de la communauté naissante figure l'illustre famille de Dampierre. En 1157 Guillaume de Dampierre approuve les cessions de dîmes consenties à l'abbaye par ses parents Guy et Helvide : à Mailly, Poivres et Vaupoisson ; par Milon de Dampierre : à Ramerupt, Dommartin et Poivres ; par Béliard : à Poivres ; par Robert de Dampierre : ce qu'il possède à Dampierre de l'Aube et Domprot ; par Eudes de Dampierre : la moitié de la dîme de Lhuitre⁸⁾.

En 1163 Henri le Libéral, comte de Troyes, confirme à l'abbé Eustache les libéralités de son père Thibault et du chevalier Anselme, auxquelles il faut ajouter le tiers des dîmes *grosses et petites* léguées par Albéric, frère d'Anselme, et l'achat du fief d'Etienne de Heis⁹⁾.

Les évêques de Châlons manifestent leur bienveillance envers les prémontrés et en 1174 Guy de Joinville notifie que Hugues de Sézanne, en présence de son prédécesseur Boson, a abandonné à Louis, abbé de Moncetz, et à ses religieux ses droits sur un fief que Raoul de Sainte-Marguerite tenait de lui près de Vouillers¹⁰⁾, auquel il convient d'ajouter la seigneurie de Haut-de-Ber avec haute, moyenne et basse justice. Par la même charte l'évêque notifie également que Gui de Dampierre et son épouse Helvide ont fait construire une église à Arrigny et donné à l'abbaye de Moncetz des champs, des prés, la dîme de Moëslains, les usages dans leurs bois, deux moulins et le droit de pêche dans la Marne à partir du pont de Hauteville jusqu'à Moëslains. Selon une tradition, qu'aucun titre original n'étaye, l'abbé de Moncetz aurait établi à Arrigny une communauté de religieuses, dont l'existence aurait d'ailleurs été éphémère.

⁸⁾ Ibid., 23 H 5,1.

⁹⁾ Ibid., 23 H 5,2.

¹⁰⁾ Ibid., 23 H 5,3.

Une bulle de Clément III en 1188 et une autre d'Innocent IV ¹¹⁾ renouvellent les privilèges accordés par Eugène III. Désormais il n'est plus fait mention des chanoines de Notre-Dame et Saint-Maurice de Brétignicourt, mais uniquement de *Mouciale* ou *Mouciaul* et ensuite de *Moncetz-en-Perthois*.

Au XIII^e siècle les bienfaiteurs sont moins nombreux à l'exception des seigneurs d'Arzillières. En janvier 1224 Baudoin, seigneur de l'Epine, donne aux religieux un bois au finage de Saint-Genest, que Gauthier II d'Arzillières leur avait cédé avant son départ pour la croisade ¹²⁾. Henry d'Arzillières, seigneur de Gigny, est inhumé à l'abbaye de Moncetz en 1268 et quatre ans plus tard sa veuve, Hélissende, donne au monastère 100 sols à percevoir sur le péage du Meix-Tiercelin ¹³⁾.

Il faut encore mentionner qu'en 1259 Robert, évêque de Troyes avait attribué à l'abbaye de Moncetz la cure de Domprot ¹⁴⁾, mais pour le reste il s'agit surtout de transactions, d'échanges ou de cessions de dîmes, par exemple avec les cisterciens de Cheminon ¹⁵⁾ ou les bénédictins châlonnais de Saint-Pierre-aux-Monts ¹⁶⁾. Le temporel ne subit plus dorénavant de changements notables et ne peut se comparer à l'ampleur des possessions détenues par les établissements religieux du voisinage.

Les années noires.

De la fin du XIII^e siècle jusqu'au début du XV^e les archives de Moncetz sont pratiquement inexistantes et de 1300 à 1468 il est même impossible de dresser avec certitude une liste complète des abbés, qui eurent de nombreux démêlés avec les évêques de Troyes n'hésitant pas à recourir aux foudres de l'excommunication pour des questions d'exemption ¹⁷⁾.

Le XVI^e siècle n'est guère mieux connu, quoique certains abbés aient laissé quelques traces de leur passage. Pierre Brunet participe en 1509 aux assises de la réformation de la coutume du bailliage de

¹¹⁾ Ibid., 23 H 3,3.

¹²⁾ Ibid., 23 H 1 : Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Moncetz.

¹³⁾ A. Millard, *Histoire de Gigny-aux-Bois et de Bussy-aux-Bois*. Arcis, 1898, p. 37-38.

¹⁴⁾ Arch. Marne, 23 H 27,1-2.

¹⁵⁾ Ibid., Fonds de Cheminon, 17 H 11,6 à 9; 17 H 115.

¹⁶⁾ Ibid., Fonds de Saint-Pierre-aux-Monts, H 586.

¹⁷⁾ Ibid., 23 H 27,3-5.

Vitry-en-Perthois. Pierre Adeline, ancien curé de Domprot, figure en 1521 comme témoin à la bénédiction de Gaucher Royer, abbé de Huiron, et subit en 1544 les contre-coups de la guerre qui oppose Charles-Quint à François Ier dans la région de Saint-Dizier et de Vitry. Gilbert de Tournebulle, abbé de Moncetz de 1571 à 1582, est connu comme vicaire général de l'ordre prémontré sous le généralat du cardinal de Ferrare. La puissante famille des Sommyèvre s'accapare ensuite de l'abbaye pendant trente ans, en y plaçant deux de ses membres, Mathieu et Simon.

Claude de Verneuil, premier abbé mîtré de Moncetz, reçoit la bénédiction abbatiale le 21 juin 1612 en l'église cistercienne de Morimond des mains de l'abbé Claude Masson¹⁸). Attentif aux progrès spirituels de la communauté, il renouvelle une antique association de prières avec les prémontrés de Jeand'Heurs, au pays barrois¹⁹), et le 23 septembre 1623 il présente deux de ses religieux aux ordinations à Châlons : Charles de Louvain de Faucousin reçoit le sous-diaconat et Claude Masson le diaconat²⁰).

Appartenant à une riche famille de la région, propriétaire à Saint-Remy-en-Bouzemont de terres limitrophes du domaine des prémontrés, Antoine Duhamel, quoique moine cistercien de Clairvaux, est nommé par le roi abbé de Moncetz le 27 septembre 1642, moyennant une pension de 400 livres au profit de Jacques de la Vau, clerc du diocèse de Tours²¹). La provision canonique se fit attendre trois ans, la bulle d'Urbain VIII étant datée du 11 des calendes de septembre 1627²²).

Le bénéfice de l'abbaye de Moncetz n'est pas énorme, puisque son revenu ne dépasse pas 3000 livres, alors que Hautefontaine est mentionnée au *Pouillé général* avec 16000 livres et Montier-en-Der avec 22000²³). A défaut d'argent l'abbé de Moncetz a la consolation de pouvoir faire état de son titre de seigneur de Haut-de-Ber²⁴) et d'*Archimandrite*. Cette appellation, insolite en occident, se lit dans un document officiel délivré en novembre 1628 par Henri Clausse,

¹⁸) Ibid., 23 H 6,1.

¹⁹) Ibid., 23 H 8,7.

²⁰) Ibid., G 25, p. 153 et 155.

²¹) Ibid., 23 H 17,1.

²²) Ibid., G 60, f° 543.

²³) E. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*. Paris, 1861, t. II, p. 389.

²⁴) Arch. Marne, 23 H 11,1.

évêque de Châlons. Au cours de la visite générale de son diocèse, il donne à Antoine Duhamel, *archimandritae*, et aux autres prêtres de Moncetz la permission d'administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie aux fidèles qui fréquentent leur église ²⁵).

Au cours de la seconde Fronde, en décembre 1650, quatre à cinq cents soldats de régiments non identifiés pillent l'abbaye, emportant du linge d'église et le vestiaire des religieux, une lampe de sanctuaire de grande valeur, toutes les réserves alimentaires et même du mobilier. Le préjudice fut évalué à environ 10000 livres. Le 3 mars 1651 l'official de Châlons publie des lettres monitoires pour obliger la population à dénoncer les coupables, mais sans aucun résultat ²⁶). Jamais l'abbaye ne parviendra à se relever de ses ruines.

Aussitôt après le décès d'Antoine Duhamel, son frère Jean, désireux de lui succéder, souscrit le 14 juillet 1658 un brevet de pension de 1000 livres en faveur d'un certain Maujon de Chefdeville, commis d'un secrétaire d'Etat, qui lui promet en échange d'user de son influence et de plaider sa cause. En définitive ce fut un neveu, Antoine Duhamell II, qui hérita du bénéfice et en prit possession le 30 décembre 1658 ²⁷). Assisté du procureur Pierre Richard et de Julien Bergerat, frère donné, il doit signer le 7 septembre 1691 un contrat de constitution de 821 livres 11 sols 6 deniers au profit des héritiers Legras, à la requête de Louise Bauldot, veuve de Jacques Legras, conseiller du roi et receveur des tailles à Vitry, qui avait jadis fourni des étoffes à son oncle Antoine Duhamel I ²⁸).

Victime des circonstances, insouciant ou incapable, Antoine Duhamel II doit subir les admonestations de l'abbé de Beaulieu, Henry du Cauroy, *circateur* de Champagne, qui procède le 3 août 1693 à la visite canonique de Moncetz. Il y est accueilli par l'abbé et quatre religieux. Après le cérémonial de rigueur, il se rend au logis abbatial, car la salle du chapitre est hors d'usage. Il constate le très pitoyable état des lieux. Les murailles de la nef et du chœur de l'église sont crevassées, il n'y a plus de pavés ni vitres et la toiture est crevée. La sacristie est dans le même état, les ornements sont placés pèle-mêle

²⁵) L'abbaye de Moncetz figurait au nombre des monastères soumis à la visite de l'évêque de Châlons et lui devait à cette occasion une somme de 4 livres.

²⁶) Arch. Marne, 23 H 2,2 à 4.

²⁷) Ibid., 23 H 6,4.

²⁸) Ibid., 23 H 16,5.

dans un coffre. Il y a huit chasubles, *toutes les unes plus méchantes que les autres*, trois aubes, dont une ne peut plus servir. On accède au dortoir des religieux par une échelle, les murs en torchis sont percés, seule la chambre du prieur est *planchoyée*, les quatre autres chambres étant *terrées*. L'escalier qui conduit au logis de l'abbé est en bois vermoulu, à moitié pourri, et il y manque plusieurs marches. Son mobilier se réduit à un *méchant lit rouge*, quatre chaises de paille, un *méchant* fauteuil, une table et un *méchant* buffet. Les appartements des hôtes sont encore dans un pire état.

Le visiteur laisse éclater sa douleur et sa colère. Il reproche à l'abbé son incurie, puisque depuis plus de trente ans qu'il exerce sa charge il n'a fait exécuter aucune réparation. Il le somme d'employer immédiatement des ouvriers au rétablissement des lieux réguliers sous peine de saisie de la totalité des revenus. Pour sa défense l'abbé réplique au visiteur de commencer lui-même par faire casser la pension de 1000 livres, qui grève le budget, afin qu'il dispose des fonds nécessaires pour entreprendre les réparations. En guise de protestation il refuse de signer le procès-verbal de la visite²⁹). Quatre mois plus tard l'abbé meurt, terrassé par le froid vif, qui pénètre dans son monastère si dégradé, ou peut-être déprimé par les reproches de ses supérieurs. Un inventaire détaillé des biens énumère le nombre d'ustensiles de cuisine, de caleçons et de culottes, mais ignore totalement la présence d'une bibliothèque.

Charles de la Salle, profès de Moncetz et curé-prieur de Frignicourt, était probablement mieux loti et plus à l'abri dans son presbytère, mais devait faire face à la mauvaise humeur de certains de ses paroissiens. En 1695 il intente une procédure contre Claude et Augustin Périnet pour injures et calomnies à la suite du refus de publication des bans de leur nièce Anne Fourquot et de Pierre Charbonnier³⁰).

L'abbaye au XVIII^e siècle

Remy Canelle, qui va présider aux destinées de l'abbaye de Moncetz au seuil du XVIII^e siècle, était prieur de Saint-Martin de Laon. Après avoir sollicité le 16 décembre 1693 la levée des scellés apposés

²⁹) Ibid., 23 H 8,18.

³⁰) Ibid., Série B, Bailliage de Vitry, Criminel, 1695-2, pièce n° 4.

au logis abbatial, suite au décès d'Antoine Duhamel II³¹), il envoie son neveu Nicolas pour prendre possession de son siège le 2 février 1694³²). L'évêque de Noyon, François de Clermont, assisté de Bernard de Four, abbé de Clairefontaine, et Henry du Cauroy, abbé de Beaulieu, lui confère la bénédiction le 14 mars 1694 dans l'église du collège prémontré de Haute-Feuille³³).

Afin de pallier aux graves difficultés économiques de son couvent, Remy Canelle plaide contre Emmanuel de Maujon de Chefdeville, clerc du diocèse de Paris, pour obtenir une réduction de la pension de 1000 livres imposée par le contrat de 1658. Il se plaint du peu de revenus de l'abbaye, évalués à 3000 livres, sur lesquels pesaient des charges de 1200 livres. Il ne restait donc que 1800 livres pour les religieux, l'abbé et le pensionnaire. En cas de sinistres, d'intempéries, d'insolvabilité des fermiers ou de taxes extraordinaires sur le clergé, le reliquat était encore amoindri et la vie n'était plus possible³⁴). Ce que l'abbé redoutait ne tarda pas à se réaliser. Pierre Vautrain et Nicolas Sauvage, notaires royaux à Vitry, à la requête de Lorain, commis à la recette des décimes et taxes extraordinaires du diocèse de Châlons, notifie la saisie des biens meubles et immeubles de l'abbaye. Un acte capitulaire du 14 mai 1696 autorise l'abbé à emprunter 1000 livres, afin de surseoir aux poursuites engagées³⁵). Les ennuis ne cessent pas pour autant, car il faut verser des taxes avec intérêts à l'ordre prémontré, collaborer à la construction du collège parisien³⁶) et en outre se débattre avec différents créanciers et notamment en 1705 avec Claude Leroux, charron de Srupt³⁷).

A l'annonce du décès de son oncle, Nicolas Canelle, devenu prieur de Saint-Martin de Laon, accourt à Moncetz le 27 février 1708 pour l'inhumation. Il fait apposer les scellés à la chambre du défunt et s'oppose aux prétentions en ce domaine du sieur de Vaveray, président en l'élection de Vitry, en se prévalant des privilèges de l'ordre³⁸).

La compétition pour la succession semble avoir été assez serrée et son règlement tardif. Antoine Delamer, profès de Saint-Martin

³¹) Ibid., 23 H 6,5.

³²) Ibid., G 69, f° 166; 23 H 6,6.

³³) Ibid., 23 H 6,7.

³⁴) Ibid., 23 H 17,25 : Factum imprimé, 14 mars 1695.

³⁵) Ibid., 23 H 16,18.

³⁶) Ibid., 23 H 8,13.

³⁷) Ibid., 23 H 17,62-76.

³⁸) Ibid., 23 H 6,20.

de Laon, reçoit ses bulles de nomination en juin 1708³⁹), tandis que Claude-Honoré Lucas, abbé de Prémontré, institue Nicolas Canelle comme prieur de Valsecret⁴⁰).

Lors de l'installation d'Antoine Delamer, le 30 octobre 1708, la communauté de Moncetz comprend cinq religieux : André Suan, sous-prieur ; Jean-Baptiste Aubry Darancey ; Antoine-Charles de Raymond de Sorbon ; Nicolas Boucher et Pierre Le Bel⁴¹). L'année suivante l'abbé meurt subitement et Nicolas Canelle revient à nouveau à Moncetz pour occuper le siège abbatial, mais il n'y sera pas autorisé avant le 22 mai 1711⁴²). En mars 1714 il donne l'habit à un de ses neveux, Jacques de Condé, fils de Jacques de Condé, vicomte de Villers-Agron, et d'Elisabeth Canelle. Ce jeune garçon était *de petite complexion, pas fort robuste*. Pour qu'il ne soit pas une charge pour la communauté, une pension viagère de 200 livres lui est constituée par ses parents le 16 juin 1715⁴³).

Appartenant à la famille des seigneurs de Chassericourt et d'Arembécourt, profès de Moncetz, Jean-Baptiste Aubry Darancey, né en 1684, est nommé abbé par des bulles datées du 8 avril 1734⁴⁴). Peu enclin à garder la résidence, il se fait représenter le 17 août pour prendre possession de son bénéfice par son frère Antoine, conseiller du roi, secrétaire près de la chancellerie du Parlement de Metz, demeurant à Vitry⁴⁵).

Les préoccupations d'ordre judiciaire restent à l'ordre du jour et cinq années de palabres aboutissent le 13 mars 1736 à un arrêt du Grand Conseil décrétant le versement d'une pension viagère au profit du frère Manche en exécution du testament d'Anne Le Clerc⁴⁶).

Avec l'avènement de François Duriez commence une période de travaux intenses. Nommé en janvier 1752, il est solennellement installé le 10 avril⁴⁷) et se met à l'œuvre immédiatement en procédant au récolement des titres et papiers, dont il fait dresser l'inventaire⁴⁸).

³⁹) Ibid., 23 H 6,9.

⁴⁰) Ibid., 23 H 6,12.

⁴¹) Ibid., 23 H 6,11.

⁴²) Ibid., 23 H 6,19.

⁴³) Ibid., 23 H 16,19.

⁴⁴) Ibid., 23 H 6,24.

⁴⁵) Ibid., G 76, f° 72 et 23 H 6,22.

⁴⁶) Ibid., 23 H 16,20.

⁴⁷) Ibid., G 79, f° 207.

⁴⁸) Ibid., 23 H 1.

En 1756 l'abbé intente un procès à Claude Gauthier, de Villers-en-Lieu, avec qui il avait conclu marché pour l'équarissage de chênes et qui refusait d'achever sa tâche⁴⁹). Par nécessité ou par désir de ne rien perdre, il vend le 3 novembre 1756 la fiente des pigeons du colombier pour une durée de huit ans à Louis Chapelier au prix de 30 livres par an⁵⁰).

De fréquents débordements de la Marne causant de graves préjudices au couvent, on établit en 1757 une digue d'environ 380 m. de long, constituée de troncs d'arbres, de fascines et de piquets⁵¹), puis au terme de multiples démarches la maîtrise des Eaux et Forêts consent à se dessaisir de la réserve des bois de Haut-de-Ber pour permettre la réfection des bâtiments.

Chanoine régulier de Moncetz, où il fait profession en 1754, Antoine Quérenet devient abbé le 27 avril 1767⁵²). Son frère, trésorier du prince de Conty, paya 1312 livres pour la fulmination des bulles de nomination⁵³). Attentif à une saine gestion des affaires, il fait replanter quatre arpents de vignes, mais préférant le siège abbatial de Corneux, en Franche-Comté, il démissionne en 1773.

A nouveau en 1773 l'abbaye Saint-Martin de Laon fournit un abbé à Moncetz en la personne de Jean-François Athey, qui est installé le 3 septembre⁵⁴). L'endroit ne lui plait guère et, tout en conservant son bénéfice, il retourne à Laon, y devient prieur et ne prend aucun soin de ses sujets champenois. Six ans plus tard Moncetz compte douze religieux, six y résident et six autres remplissent des fonctions à l'extérieur⁵⁵).

Claude SALLERON, (1759), prieur

Jean CHAUDEZ, (1763), sous-prieur

Jean-Baptiste VUATELET, (1764), dépensier

François MARTIN, (1766), procureur

Alexandre DOMYNE DESLANDRES, (1768)

Alexandre ADNET, (1771)

⁴⁹) Ibid., 23 H 17,77-90.

⁵⁰) Ibid., 23 H 13.

⁵¹) Ibid., 23 H 10,5.

⁵²) Ibid., G 83, f° 50.

⁵³) Ibid., 23 H 6,25.

⁵⁴) Ibid., G 84, f° 144.

⁵⁵) Ibid., 23 H 7,36, p. 161. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date de profession.

- MEUNIER, (1750), curé de Dongy, diocèse de Troyes
Louis SAUVAGE, (1751), curé d'Anisy, dioc. Reims
Antoine QUERENET, (1754), abbé de Corneux, dioc. Besançon
Adrien AYLES, (1755), curé de Parois, d. Sens
Charles de SAINTE-COLOMBE, (1754), curé de Domprot, d. Troyes

Pour faciliter l'accès à l'abbaye on construit deux ponts et en 1778 un très vaste hangar entre les deux jardins du couvent ⁵⁶). Le curage des fossés et la dîme des agneaux sont prétextés à procès de la part de la communauté des habitants de Saint-Remy-en-Bouzemont. Au sujet des noales le curé Servais, de Saint-Remy, en appelle au Parlement en 1782 ⁵⁷).

Le 2 juin 1785 Remacle Lissor, abbé de Laval-Dieu, au diocèse de Reims, et visiteur de la circarie de Champagne, arrive à Moncetz pour la visite canonique. Reçu par le prieur Salleron, il examine les comptes et, constatant un bilan positif, ordonne à l'abbé de réintégrer incontinent son monastère, mais ce dernier préfère démissionner ⁵⁸). Les chambres du dortoir nécessitant des réparations urgentes, les pères Vuatelet, Martin et Adnet sont provisoirement autorisés à loger en dehors de la clôture ⁵⁹). En temps ordinaire on vendait quelques denrées pour couvrir les besoins de la maison, mais à défaut de cette ressource il fallut emprunter 600 livres à l'avocat Dorisy de Vitry. L'hiver 1785 fut très rude et pour lutter contre le froid on acheta six bouteilles d'eau de vie et vingt tonneaux de charbon.

L'avant-dernier abbé de Moncetz n'y séjourne que quelques mois. Nicolas Parisey, nommé en février 1786 ⁶⁰), installé le 18 juillet ⁶¹), est inhumé le 9 mai de l'année suivante ⁶²).

Alexandre Domyne Deslandres, dernier abbé de Moncetz.

Après une vacance de courte durée, Alexandre Domyne Deslandres est nommé abbé le 1^{er} juin 1786, reçoit ses bulles datées du 30 juin et prend possession de son siège le 13 août ⁶³).

⁵⁶) Ibid., 23 H 7,36, p. 131.

⁵⁷) Ibid., 23 H 7,36, p. 143.

⁵⁸) Ibid., 23 H 6,29.

⁵⁹) Ibid., 23 H 7,36, p. 174.

⁶⁰) Ibid., G 88, f° 292.

⁶¹) Ibid., G 89, f° 19.

⁶²) Ibid., 23 H 7,36, p. 65.

⁶³) Ibid., G 89, f° 118 et 122.

Né à Vitry-le-François le 2 mai 1751 de Jean-Louis Domyne Deslandres, conseiller du roi élu en l'élection de Vitry, et de Marie-Anne Morin ⁶⁴), Alexandre étudie au collège des Pères de la Doctrine Chrétienne dans sa ville natale et fait profession à Moncetz en 1768. Il est ordonné diacre à Châlons le 28 mai 1774 par l'évêque Le Clerc de Juigné ⁶⁵), mais on ignore où et quand il accéda au sacerdoce. Procureur de Moncetz, au moins à partir de 1785, il tient avec grand soin les registres de dépenses et de recettes.

Au moment où l'abbé Alexandre assume sa charge, un chapitre national se tient à Prémontré et lui dépêche un arrêté, daté du 14 août 1788 : L'abbé de Moncetz sera exhorté de faire observer exactement l'ordonnance de la dernière visite et de recevoir des novices dès que faire se pourra et de ne point souffrir que des religieux demeurent hors du dortoir ni qu'ils fréquentent dans les villages voisins des lieux peu convenables ⁶⁶).

C'est à l'abbaye cistercienne de Châtillon-sous-les-Côtes ⁶⁷) que le nouvel élu reçoit la bénédiction abbatiale en octobre 1788. Le détail des frais pour les préparatifs, la cérémonie et les accessoires ne manque pas de pittoresque ⁶⁸).

pour la fulmination de mes bulles	182 l 11 s
au sieur Goblet, notaire apostolique, qui a fait la procuration pour faire fulminer mes bulles et pour ma mise en possession	42 l
pour des souliers à mon usage	24 l
pour des souliers à l'usage de mon domestique . . .	4 l 5 s
frais de voyage à Châlons (hommages à l'évêque)	11 l
pour réparation à mon aube	26 s
pour réparation à ma crosse	18 l
pour un quarteau d'eau de vie	100 l 18 s 3 d
pour frais de voyage à Châtillon et frais de béné- diction	292 l
une feuillette et 20 bout. de Champagne	78 l 15 s 3 d
pour vins de dessert et liqueurs achetés à Verdun	75 l

⁶⁴) Ibid., E suppl^t 3250, f^o 11.

⁶⁵) Ibid., G 40, f^o 183.

⁶⁶) Ibid., 23 H 6,30.

⁶⁷) Cette abbaye était située près d'Etain, département de la Meuse, au diocèse de Verdun (France).

⁶⁸) Arch. Marne, 23 H 15,2.

Le déjeuner qui suivit la cérémonie de bénédiction fut bien arrosé, mais ces dépenses déjà lourdes sont bien minimales à côté des 2000 livres de pension dont le brevet royal de nomination était grevé. L'abbé écrit alors à l'archevêque de Lyon, ministre chargé de la Feuille, pour en être dispensé⁶⁹).

Le 9 avril 1789 Moncetz accueille en son sein son dernier novice, Alexandre de Frêne, 21 ans, fils de François de Frêne, écuyer de main du roi, capitaine de mestre de camp dragon, et de Marie-Madeleine de Féret, demeurant à Saint-Dizier⁷⁰). Quand la Révolution éclate, on ne parle plus de lui, mais on recense un certain François Darretche, dont on ne sait absolument rien, et les anciens : l'abbé, le prieur Salleron, Vuatelet, tonsuré et abbé de Basse-Fontaine, et le procureur Martin.

Dans le but de défendre les intérêts de son abbaye l'abbé Domyne Deslandres se rend à Paris en septembre 1789 et obtient le 28 de ce mois à l'Hôtel de Ville un passeport pour se rendre à Vitry en voiture avec son domestique, deux malles et une vache⁷¹). La situation politique et économique se dégrade rapidement. Le 10 novembre 1789 les dettes passives s'élèvent à 11589 livres 14 sols, dont 1200 dues au père de l'abbé et 700 aux domestiques⁷²). Les comptes sont définitivement arrêtés le 29 avril 1790 et transmis aux autorités vitryates.

Le 13 février 1790 l'Assemblée Constituante supprime les ordres religieux et le 13 octobre suivant Etienne Grenet, ce-devant receveur des tailles à Vitry, et Jean-Baptiste Barbat, négociant et cultivateur à Heiltz-l'Evêque, experts nommés par la municipalité de Vitry procèdent à l'estimation des biens de l'abbaye de Moncetz. Les bâtiments sont cotés dans la quatrième classe, au revenu de 10000 livres, et la ferme de la basse-cour, en première classe, au revenu de 4200 livres.

Un premier lot est adjugé le 14 janvier 1791 pour 81920 livres à Barbié, député du département à l'Assemblée Nationale, remis en vente le 12 mars à Mr de Saint-Genis, ci-devant subdélégué, au prix de 150000 livres, et enfin attribué à Claude Haudos, ci-devant secrétaire du roi, demeurant à Vitry, moyennant 155000 livres. Ce lot se compose de la maison abbatiale, basse-cour, bâtiments, jardin pota-

⁶⁹) Ibid., 23 H 12,22.

⁷⁰) Ibid., 23 H 7,2.

⁷¹) Ibid., 23 H 6,31.

⁷²) Ibid., 23 H 15, p. 201.

ger, enclos et dépendances, garenne plantée de toutes espèces d'arbres comme peupliers, aulnes, noyers, ormes, saules et autres bois, 300 journaux de terres labourables en trente pièces, 50¹/₂ fauchées de prés en huit pièces, sur les finages de Moncetz, Larzicourt, Isle et Saint-Remy, le droit de pêche dans la Marne et dans les vieilles eaux qui se trouvent dans lesdits terrains, une pièce de vigne de 3¹/₂ journaux et 1¹/₂ journal de terre attenant à cette vigne.

Un second lot, consistant en une ferme de 145 journaux de terres au finage de Moncetz et 4 fauchées de prés à Cloyes, est mis à prix pour 11073 livres 4 sols 10 deniers. A l'issue d'une séance mouvementée Claude Antoine Chorez de Toulangeon, maire de la ville de Châlons, l'acquiert le 30 mars 1791 pour la somme de 21000 livres ⁷³).

Il était prévu que l'abbé toucherait un traitement de 4022 livres, les pères Salleron et Martin, ayant dépassé la cinquantaine, 1000 livres, et les pères Vuatelet et Darretche, 900 livres. Ces promesses étaient illusoires et le Directoire de la Marne, versant à l'abbé de 21 août 1791 une somme de 4704 livres 17 sols 3 deniers, le força à payer plus des trois quarts pour la liquidation du contentieux ⁷⁴).

Le 26 août 1792 l'abbé Deslandres prête serment, suivi par les pères Salleron et Martin qui se soumettent le 24 septembre ⁷⁵). Ainsi finit l'histoire de Moncetz!

L'esprit de Moncetz.

S'il est relativement facile de retracer les grandes lignes de l'histoire économique d'un établissement religieux, l'itinéraire spirituel échappe souvent à toute appréhension systématique. Il semble pourtant que, depuis la fondation de Moncetz jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la vie y ait été régulière. Les archives de l'officialité diocésaine ou du bailliage criminel ne mentionnent aucun fait délictueux à son sujet, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres abbayes de la région.

Pour le XVIII^e siècle on possède trois points de repère. En 1717 et 1718, le diocèse de Châlons est secoué par le jansénisme. Le clergé séculier et régulier suit l'exemple de l'évêque Gaston de Noailles, en se rangeant sous la bannière des *appelants et réappelants* au concile

⁷³) Ibid., I Q 3170.

⁷⁴) Ibid., 23 H 18, 74.

⁷⁵) A. Millard, *Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne, La Révolution, I^{re} partie, le serment*; Châlons, 1904, p. 334.

général à propos de la bulle Unigenitus. Seuls les cisterciens et les prémontrés s'abstiennent.

Ayant évité les pièges du rigorisme janséniste, les religieux de Moncetz se sont peut-être abandonnés ultérieurement à un certain laxisme. Après 1755 Diderot, le père de l'Encyclopédie, a une liaison avec Sophie Volland, qui réside six mois par an dans son château familial d'Isle-sur-Marne. L'écrivain y fait de fréquents séjours et au cours de ses promenades se rend en voisin à l'abbaye, qui sert de cadre en partie à son roman : *Jacques le fataliste*. Par delà les exagérations romanesques de l'auteur, un critique attentif pourrait peut-être retrouver quelques témoignages vraisemblables, révélateurs de la mentalité ambiante.

Le troisième point de repère est fourni par le registre des dépenses de 1786, qui relate l'abonnement à *La Gazette de Bouillon*. Ce journal, considéré comme contestataire, prônait des idées prérévolutionnaires, dont l'adoption aboutit tout naturellement à la prestation de serment de ses lecteurs.

Les religieux de Moncetz mènent cependant un train de vie très bourgeois, puisqu'à la veille de la Révolution ils disposent de huit domestiques, sans compter le personnel saisonnier requis pour les moissons et la vendange. Chaque religieux arrange ses petites affaires selon sa fantaisie et en 1785 le prieur reçoit 130 livres pour ses frais de vestiaire tandis que les trois autres religieux se partagent 318 livres.

Pour subvenir aux besoins de la communauté et des gens de maison, il faut 75 kgs de viande par mois en plus de celle produite par la ferme. Légitimement on s'accorde quelques suppléments pour fêter dignement saint Norbert. Le 6 juin 1786 on achète des écrevisses et des grenouilles pour 3 livres 15 sols, du vin de Champagne rouge et blanc pour 10 livres et des cerises pour 8 sols. A cette occasion la cuisinière Marie Herblin reçoit 6 livres d'acompte sur ses gages et 13 livres 10 sols sont allouées aux femmes employées à sarcler les froments et à jardiner pour cinquante quatre journées de travail.

Peu de temps avant la débâcle les religieux de Moncetz consentent des sacrifices pour faire relire leurs bréviaires. Voilà la preuve qu'ils sont restés fidèles à l'office choral jusqu'à la fin !

Heiltz-l'Evêque
51250 - Sermaize-les-Bains
France

Abbé A. KWANTEN